

Département de la SOMME
Arrondissement de PERONNE
Canton de PERONNE

Commune de BERNES

Tél. Fax répondeur mairie
03 22 86 69 17

CONSEIL MUNICIPAL;
SEANCE DU 02 FEVRIER 2018
A 19h15

Etaient présents : M. TRUJILLO, Maire,
Mes BORRUECO, JAMINON
Mrs. DEMAY, PREVOT, LAVALARD, ROUGRAFF, LOTELLIER
Absents et excusés : Mes DENNE et LEGER

Recensement de la population 2018

L'INSEE nous fait savoir que la population légale au 01/01/2015 en vigueur au 01/01/2018 est : Population municipale 353, Population comptée à part 8 d'où **population totale de la commune 361.**

M. le Maire informe sur l'avancement à ce jour du recensement en cours et le cumul horaire réalisé, entre formation, réalisation, suivi et clôture pour l'Agent recenseur Me VETTER (40h) et le Coordonnateur communal Me LE ROUX (20h).

Le Conseil municipal **délibère à l'unanimité pour répartir la Dotation forfaitaire** fixée à 699€ (versée par l'Etat avant la fin du 1^{er} semestre 2018 à la commune) comme suit 2/3 à l'Agent recenseur et 1/3 au Coordonnateur communal.

Salle multifonction : Conditions de prêt aux Associations du village

M.le Maire souhaite informer :

- Sur **les coûts à charge de la commune**, compte tenu du prêt à titre gracieux, sans limite de nombre de réservation (304.50€ de frais d'électricité pour 2017, essentiellement une seule Association)
- Sur **le prévisionnel des week-ends réservés sur 2018** grandissant (2 associations confondues) : total de 8 week-ends et un vendredi soir.

Le Conseil municipal, délibère à l'unanimité sur les **nouvelles conditions de prêt de la Salle multifonction aux Associations du village** comme suit :

- **Maximum de mise à disposition gratuite** de la salle par Association de 4 par an, réparties entre 2 en période hivernale (du 1^{er} octobre au 31 mars) et 2 l'été du 1^{er} avril au 30 septembre). Au-delà la commune appliquera les frais de location réservés aux habitants de Bernes + calcul des frais d'électricité.
- **Paiement du coût de l'électricité** lors des mises à disposition gracieuse uniquement en période hivernale.

Location du logement communal

Vacant depuis le 31/01/2018, il sera proposé à la location au 01/03/2018, après réalisation de travaux (aménagement d'une VMC à l'étage, réfection des plafonds des chambres et salle de bain). Deux candidatures sont examinées : le dossier d'un couple est retenu.

Le Conseil municipal **délibère sur les modifications à apporter au bail :**

- **Article 2 : Charges et conditions :** Les charges de chauffage seront imputées à hauteur de 20% de chaque livraison de fioul commandée par la commune.
- **Article 6 : Entretien-Réparations :** Il est retiré la partie stipulant que le locataire prendra à sa charge l'entretien des équipements du logement, l'entretien annuel de la chaudière et les menues réparations sur la base de 1/6^e du coût facturé.

Il est décidé de ne pas réviser le loyer mensuel de 505€ (Article 13).

Avancé des dossiers de travaux 2018

➤ **Eclairage public :**

M. le Maire informe sur les différents rdv qu'il a avec à la fois la SICAE pour approfondir le devis pour 60 lampadaires et examiner les éventuelles zones noires dans la commune. Et la Fédération Départementale d'Energie de la Somme pour une explication de leur devis.

➤ **Voirie- Aménagement d'un fossé drainant rue de Roisel :**

M. le Maire informe du **dépôt des dossiers de subvention** au niveau de l'Etat (DETR) et du Conseil départemental.

Reste à prévoir l'implantation du fossé à droite ou gauche de la route et les négociations de terres entre CCAS et Agriculteur si nécessaire.

Délibérations

- **Autorisation budgétaire spéciale pour les dépenses d'investissement à engager avant le vote du Budget primitif 2018**, concernant le changement du chauffe-eau du logement communal et le remplacement d'un extincteur pendulaire dans la chaufferie commune des bâtiments communaux (Factures urgentes d'un montant total de 1300€ a imputer à l'article 2135.
- **Contrat groupé d'Assurance des Risques statutaires 2018-2021**, négocié par le Centre de Gestion de la Somme.

Point d'étape sur le dossier d'extension du parc éolien de la commune (7 aérogénérateurs et 2 postes de livraison)

- Décision de la Préfecture de la Somme d'accorder un **nouveau délai d'instruction** de demande d'autorisation d'exploitation (arrivé à échéance le 29/01/2018) au 29/08/2018
- **L'étude hydrogéologique** complémentaire finalisée le 13/12/2017 montre que seule l'éolienne E3 présente l'inconvénient d'être localisée en amont latéral du captage d'eau. Bien que les sondages aient mis en évidence à une couche de limon argileux d'une épaisseur de 4 m, qui octroie à la nappe une protection naturelle, la société ENGIE Green a proposé une solution de fondation innovante. Cette étude a été transmise à l'Agence Régionale de Santé, d'où attente d'une nouvelle décision.

- Information sur la **délibération prise lors de la dernière séance communautaire du CCHS, de classer l'Aérodrome d'Estrées-Mons en classe 3** (auparavant classe 2), suite à la volonté d'augmenter la longueur de piste à 1400m. Par conséquent il est désormais interdit de développer un parc éolien dans un rayon de 5Km. L'impact de cette décision sur notre projet d'extension est à examiner.

Rassemblement de Véhicules anciens dans la commune

M. le Maire émet le souhait de constituer un **comité de pilotage du projet**, composé de 3 personnes du conseil. L'idée est retenue. Me BORRUECO, Mrs ROUGRAFF et TRUJILLO se sont portés candidats. Une réunion publique sera organisée pour compléter ce collectif et déterminer les bénévoles.

Défense incendie

Me JAMINON, M. DEMAY informent le Conseil du dernier rapport de **vérification des voies incendie** en terme de débit/Pression/Localisation.

Les bornes seront désormais localisées par GPS (coût de l'aménagement supporté par le Syndicat de l'eau et la SAUR).

Dépenses à prévoir au Budget primitif 2018

- **Etat des lieux sur la structure du clocher de l'église**, l'état de ses cloches. Demande de devis à l'entreprise HUCHEZ. Voir pour l'électrification des cloches et la mise en place d'une horloge.
- **Achat d'une balayeuse** pour l'entretien des fils d'eau dans la commune.
- **Agrandissement de la Salle multifonction.**

Réunion départementale sur les Risques Majeurs dans la Somme

M. PREVOT en présente un contre rendu. La commune est concernée par le **risque de mouvement de terrain** (Cavités souterraines). Document disponible en mairie. Il est demandé d'établir un **Plan communal de sauvegarde**.

La séance est levée à 21H25.

Pour extrait conforme;
Le Maire, M. Jean TRUJILLO